
DELIBERATION N° 63/2025/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU vendredi 25 avril 2025 A 09h00

AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

APPROBATION DU BILAN D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS TOP UP AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Procurations : 2

Nombre de Conseillers Présents : 29
Date de la convocation : 10 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq avril à neuf heures trente, les membres du CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monique AZER – Serge BAFAU – Julner BELIZAIRE – Ruth BIDIU – CEPRIKA – Pascal BRIQUET – Daniel CASTOR – Kenny CHEN-TUNG – Claire CHINON – Albanie CIPPE - Xavier CLERVAUX – Liser CLIFFORD – Yahya DAOUDI – Seedna DELAR – Corine DIMANCHE – Michel DUBOUILLE – Thierry ELIBOX – Serge FELIX – Farah GRISET-KHAN – Roland LOE-MIE – Yolande MILZINK-CINCINAT - Claude PLENET – Stéphanie PREVOT-BOULARD - Anne-Michèle ROBINSON – Magali ROBO – Rolande SILEBER – Eliodore TORVIC – Sandra TROCHIMARA – Patricia VICTOR – Serge SMOCK

PROCURATIONS : Sandrine JACQUES a donné procuration à Serge SMOCK – Dominique BERTONI a donné procuration à Patricia VICTOR

ABSENTS : Gilles ADELSON – Louis-Mike CALUMEY – Jean-Philippe CHAMBRIER – Nadine COLIN – Eugène EPAILLY – Christian FAUBERT - Teed GASPARD – Nestor GOVINDIN - Elaine JEAN – Patrick LECANTE – Chester LEONCE – Phong LY – Mikaël MANCEE – Tineffa NAISSO – Hélène PAUL – Axel RINO – Hélène SERVIUS - Corinne SIGER –

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Rolande SILEBER

31 POUR	Monique AZER – Serge BAFAU – Julner BELIZAIRE – Ruth BIDIU CEPRIKA – Pascal BRIQUET – Daniel CASTOR – Kenny CHEN-TUNG – Claire CHINON – Albanie CIPPE - Xavier CLERVAUX – Liser CLIFFORD – Yahya DAOUDI – Seedna DELAR – Corine DIMANCHE – Michel DUBOUILLE – Thierry ELIBOX – Serge FELIX – Farah GRISET- KHAN – Roland LOE-MIE – Yolande MILZINK-CINCINAT - Claude PLENET – Stéphanie PREVOT-BOULARD - Anne-Michèle ROBINSON – Magali ROBO – Rolande SILEBER – Eliodore TORVIC – Sandra TROCHIMARA – Patricia VICTOR – Serge SMOCK Sandrine JACQUES a donné procuration à Serge SMOCK – Dominique BERTONI a donné procuration à Patricia VICTOR
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. ;

Vu l'Arrêté Préfectoral modificatif N°1 n° 316/2D/1B du 21 février 2005 portant extension des compétences ;

Vu l'Arrêté Préfectoral modificatif N° 3179/2D/1B du 5 décembre 2007 portant définition de l'intérêt communautaire de la communauté de communes du centre littoral ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 312/2D/1B du 18 février 2008 portant transfert de la compétence des déchets ménagers à la communauté de communes du centre littoral ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 1001/ SG/2D/1B du 18 mai 2009 portant transfert de la compétence réalisation et gestion d'une fourrière animale ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 436-1/SG/2D/1B du 18 mars 2011 portant transfert de compétences, en vue de la création ultérieure d'une Communauté d'Agglomération ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2060/SG-2D-1B/2013 du 19 novembre 2013 relatif aux modalités financières définitive accompagnant le transfert de la compétence « transport scolaire » du Conseil général de la Guyane à la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 154-CBC-20 du 29 juillet 2020 portant approbation des compétences transférées et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral

Vu la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Vu la délibération N° 112/2014/CACL en date du jeudi 18 septembre 2014 approuvant l'étude de préfiguration du Groupe d'Action Locale (GAL) du Centre Littoral ;

Vu l'appel à projet LEADER émis par la Collectivité Territoriale de Guyane en date du 28 juillet 2015 ;

Vu le Programme de Développement Rural de la Guyane adopté le 24 novembre 2015 ;

Vu la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Vu l'avis favorable du comité de sélection LEADER de la Collectivité Territoriale de Guyane reçu par courrier en date du 02 décembre 2016 ;

Vu la délibération N° 48/2017/CACL en date du 20 avril 2017 portant validation de la stratégie de développement, de la maquette financière et désignation du Président de l'AGGLO'GAL ;

Vu la délibération N° 62/2017/CACL en date du 22 juin 2017 portant validation du projet de convention et de ses annexes relatives au programme LEADER de l'AGGLO'GAL ;

Vu la délibération N° 115/2018/CACL en date du 01 octobre 2018 portant approbation du règlement d'attribution des aides de la CACL au titre du programme LEADER ;

Vu la délibération n° 58/2019/CACL en date du 18 avril 2019 portant modification du règlement d'attribution des subventions TOP UP ;

Vu la délibération N° 93/2021/CACL en date du 28 avril 2021 portant approbation du bilan d'attribution des subventions Top Up au titre de l'année 2020 ;

Vu la délibération N° 101/2021/CACL en date du 07 juillet 2021 portant approbation de la seconde modification du règlement d'attribution des subventions « Top Up » au titre du programme LEADER ;

Vu la délibération N° 70/2022/CACL en date du 29 avril 2022 portant approbation du bilan d'attribution des subventions Top Up au titre de l'année 2021 ;

Vu la délibération N° 57/2023/CACL en date du 29 avril 2022 portant approbation du bilan d'attribution des subventions Top Up au titre de l'année 2022 ;

Vu l'avis de la Commission développement économique du 17 mars 2025 ;

Vu l'avis de la Commission Finances et Fiscalité réunie le 22 avril 2025 ;

Vu l'avis du Bureau en date du 23 avril 2025 ;

Vu le Rapport relatif à l'approbation du bilan d'attribution des subventions TOP UP au titre de l'année 2024 ;

Considérant la volonté de la CACL d'offrir un dispositif de financement direct aux porteurs de projet manquant de fonds propres pour mobiliser les fonds LEADER ;

Considérant la décision du Comité de Programmation de l'Agglo 'GAL, au titre de l'année 2024, d'accorder à sept associations ces subventions TOP UP pour un montant total de 315 723,92 € ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1^{er}

De prendre acte de la présentation du rapport portant sur l'approbation du bilan d'attribution des subventions TOP UP au titre de l'année 2024.

ARTICLE 2

D'approuver le bilan d'attribution des subventions TOP UP au titre de l'année 2024.

ARTICLE 3

D'autoriser le Président à exécuter la présente délibération et à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schoelcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 25 Avril 2025

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK